



Comment rentrer en france et légaliser ma situation?

Par **kahena48**, le **10/06/2009** à **15:12**

Bonjour,
Je suis née en 1955 en France de parents algériens, ma famille y vit toujours, je suis partie vivre à l'étranger en 1978, donc à l'âge de 23 ans, quelles sont les démarches à faire pour réintégrer la France? Les consulats à l'étranger ne savent pas me répondre, c'est incensé mais c'est comme ça!
Ai-je le droit de demander la nationalité? Faut-il que je rentre avec un visa?
Je suis perdue, merci.

Par **anais16**, le **12/06/2009** à **11:34**

Bonjour,
maheureusement, en quittant la France aussi longtemps, vous avez perdu tous vos droits à un titre de séjour. Vous n'avez pas fait votre vie en France.
Vous devrez donc demander un visa pour revenir mais obtenir un titre de séjour relève de l'impossible dans votre cas.
Pour la nationalité, impossible également sans justifier de 5 ans de présence régulière en France et d'un revenu au moins égal au SMIC.

Par **kahena48**, le **12/06/2009** à **14:09**

Merci Anais mais le consulat de France de Toronto me dit que je peux pourtant demander un regroupement familial ayant ma famille en France...alors je ne comprends plus rien.
Merci quand même.

Par **anais16**, le **12/06/2009** à **18:01**

Le regroupement familial est réservé aux conjoint et enfants mineurs. Ce qui n'est pas votre cas...